

#### XAVIER DARON ARCHITECTE DPLG

11 RUE MOULIN A VENT 97 400 SAINT DENIS FAX: 0262 43 33 32 GSM: 0692 61 89 55 **CH18** 

xavier\_daron@orange.fr

# COMPTE RENDU DE REUNION DE CHANTIER N°18

DU 30/09/2014

# "PLATEAU SPORTIF COUVERT A LA RIVIERE DU MAT"

CREATION D'UN PLATEAU NOIR COUVERT AVEC VESTIAIRES SANITAIRES BUREAUX ET LOCAUX DE STOCKAGE

	PC n°	PC 097 402 12A0024	délivré le 13 septembre 2012			
Présents	M./Mme.	SOCIETE	TEL	FAX	GSM	DIFF.
	MIIe FONTAINE	MAITRE D'OUVRAGE	0262 51 79 50	0262 70 31 44	0692 67 23 49	Х
X	M DARON	ARCHITECTE	0262 43 33 32	0262 43 33 32	0692 61 89 55	
	M. LIN SI	BDET	0262 41 35 01	aucun	0692 66 48 30	X
	M. GAULTIER	INTEGRALE SUD	0262 10 95 00	0262 33 67 49	0692 70 67 08	Х
	M PINEL	SOCOTEC	0262 94 48 48	0262 94 48 50	0692 61 11 85	Х
	M PERRIER	CSPS SOCOTEC	0262 94 48 40	0262 94 48 50	0692 77 62 97	Х
X	M. GUTTON	BBOI	0262 42 16 65	0262 43 68 16	0692 32 13 21	X
X	M. CARADOT	SMOI	0262 34 08 77	0262 33 72 95	0692 97 04 97	X
X	M. MAILLOT	SMG	0262 58 59 49	0262 58 59 08	0692 29 40 18	X
	M. RAVILY	SMG	0262 58 59 49	0262 58 59 08	0692 29 40 12	X
X	M. MOREL	FAOI	0262 24 77 60	0262 27 02 36	0692 44 90 93	X
	M. BOYER	LJDSB	0262 57 71 82	0262 57 28 74	0692 22 93 04	Х
	M. GRONDIN	BATINOV	aucun	aucun	0692 48 36 39	Х
	M. AJORQUE	TDS	0262 93 11 05	0262 93 11 05	0692 20 26 27	Х
	M. VANDENESSE	DLA	0262 09 80 13	0262 26 19 89	0692 56 86 58	Х
	M. SORA	AROS	0262 58 49 05	aucun	0692 34 99 22	Х
	M. ARNAL	TEP	0262 30 23 34	0262 58 32 81	0692 78 40 90	Х

PROCHAINE REUNION: LE 07/10/2014 à 09h00 sur le chantier ENTREPRISES CONVOQUEES: SMG

#### PREPARATION DU CHANTIER

# 1.1 DOCUMENTS A TRANSMETTRE AVANT LE DEBUT DU CHANTIER

PM: tous les documents à destination du maître d'ouvrage (MO), contrôle technique (CT), contrôle sécurité et prévention santé (CSPS) seront remis à l'architecte qui diffusera. Ces documents seront format papier, reliés si nécessaire, exemplaires en nombre suffisant : la reprographie n'est pas a la charge du MOe). Les documents destinés à l'entreprise pilote ne transitent pas par l'architecte : a remettre directement au destinataire

## 1.3 VRD - DEMOLITION - GROS OEUVRE

# 1.3.1 GROS OEUVRE

Position des plots d'équipements sportifs amovibles : validés : le MOe a modifié ses plans pour les mettre en accord avec ceux de l'entreprise : le GO peut commencer la réalisation sur la base des documents transmis par le charpentier

Voiles en béton autoplaçant : pignon sud : essai de ragréage pelliculaire ponctuel sur défaut avec produit d'une granulométrie de l'ordre de 0,1 mm max : produit utilisé pour échantillon sur voile H côté SAE : OK ; mais mise en œuvre non satisfaisante (pas assez soigné) : à parfaire. Mettre moins de produit (couche *la plus fine possible* : il faut *juste* reboucher les défauts). Et prévoir transmission FT. Conserver traces des raccords de banches (pas de ponçage)

Voiles béton banché pour murs initialement prévus en blocs US : parement :

- → locaux dont le gros œuvre est destiné à être peint (imper) : salle de réunion, bureaux et boxs : débullage et ragréage pellicullaire (avec produit qui est retenu après essais sur voile file H) selon nécessité.
- → locaux dont le gros œuvre est destiné à rester brut : WCs, vestiaires : débullage selon nécessité et ragréage de l'intégralité des voiles (apparence homogène) : avec produit qui est retenu après essais sur voile file H.

#### RAPPEL (23/09/2014): Grilles de ventilation

ightarrow dimension des VH & VB : BBOI demande justification des Ø à son BET. A préciser selon le type de destination et la dimension des locaux

### 1.3.2 **VRD**

<u>RAPPEL (16/09/2014) - URGENT</u>: FT de VRD non transmises: à transmettre absolument avant réalisation des ouvrages!

#### 1.4 CHARPENTE METALLIQUE MENUISERIE METALLIQUE

RAPPEL (14/07/01): Menuiserie métallique : échantillons et plans d'exécution à compléter & transmettre

RAPPEL (14/09/02) : Charpente galvanisée : transmettre attestation de galvanisation du fournisseur avec indication détaillée du type de galvanisation

Travaux de modification de liernes suite erreur de réalisation GO (au-dessus salle réunion): validé Transmettre PV d'autocontrôle de boulonnage des charpentes au MOe & CT

# 1.5 **COUVERTURE**

Approvisionnement en bois du chantier : les palettes sont posées sur la charpente, sans être assurées ; le Go a assuré qu'elles avaient glissé : à assurer immédiatement RAPPEL (14/09/02) : transmission échantillons : bardage translucide

→ merci de tenir le MOe informé des démarches

Le CT fait état de l'impossibilité réglementaire de laisser le platelage apparent en sous-face du plateau sportif (à préciser). Sachant que nous n'avons aucune contrainte de tenue au feu, puisque ERP en 5ieme cat.

- → le MOe Propose de passer outre, avec l'accord du MO (signifie accepter une réserve du CT à cet égard, cette réserve n'entraînant pas de problème de sécurité) :
  - → maître d'ouvrage OK, si pas d'autre portée qu'une remarque au rapport final du CT
    - ightarrow CT doit faire un retour le plus rapide possible sur cette question, faute de retour sous huitaine, sera estimé confirmé

# 1.6 MENUISERIE ALUMINIUM

Prise de cotes / réception des trous béton : réalisé ce jour : PV à transmettre avec éventuelles réserves (PM : l'entreprise était pour cela convoquée il y a 15 jours, et ne s'est pas présentée)

→ menuiseries des vestiaires : problème de stabilité : nécessiterait un ouvrage complémentaire pour les tenir en tête. Si les PAC/PEO avaient été établis correctement, ce problème serait apparu plus tôt : merci de transmettre solution dans les meilleurs délais (à la charge du présent lot).

VR / attente → l'entreprise FAOI doit prendre contact avec l'électricien pour en obtenir la confirmation

RAPPEL (14/09/02) : synthèse avec menuiserie bois sur travaux communs : tenir informé la MOe de la synthèse avec LJDSB (retour imposé : semaine prochaine au plus tard)

transmission nouveaux PAC à jour (cf. remarques MOe) : ce jour ; à première lecture, les remarques de la MOe ne semblent pas toutes prises en compte : à reprendre immédiatement

mise en fabrication pour pose dans les meilleurs délais (pose en avance / planning : coordination avec couvreur à prévoir) : annoncé un mois de délai de fabrication. L'attention de l'entreprise est attirée sur les délais d'intervention prévus au planning, <u>a respecter impérativement : les retards ne seront pas tolérés</u>

ightarrow préparation des tableaux : URGENT : synthèse avec le peintre à prévoir (retour imposé : semaine prochaine au plus tard)

#### RAPPEL (14/05/27): Transmettre échantillon profilé pour validation définitive de la couleur

- → remise ce jour 1 jalousie blanche (dimensions non précisées) : échantillon de profilé couleur à prévoir (cf. CCTP)
- ightarrow PM : une fois les questions de dimensions de VH/VB réglées, prévoir présentation de 1 grille VH/VB avant pose

# 1.7 MENUISERIE BOIS

PM: plan EXE / PAC: à compléter au plus tard 15 jours avant début intervention sur site

# 1.8 REVÊTEMENTS DURS

RAPPEL (14/07/15): Dallages réalisés : à réceptionner (& transmettre PV)

RAPPEL (14/07/15): Échantillons présentés : carrelage : proposer variante de couleur différente (couleur gris béton, ou couleur bois essence douka) ;

# RAPPEL (14/05/20): à transmettre : fiches techniques (avec classement UPEC & glissance selon NF XP P05-011 : à priori PN18 & PC20), en précisant la destination (S1 & S2)

→ norme DIN : refusé par CT sauf si courrier du fournisseur attestant d'une équivalence avec la NF

#### 1 10 PLOMBERIE - ECS

Dés : faute de retour BET MOe, validés si canalisations apparentes protégées par tôle en U Incorporations dans GO (dalles & dallages) : en cours

RAPPEL (14/05/20): transmettre plans de réservation GO (reçu en format DWG par émail, a transmettre en papier)

Réseau d'adduction en apparent : le travail devra être très très soigné. Il sera préalablement tracé sur les murs (au bleu par ex) avec indication des points de fixation pour validation avant réalisation. Compte tendu de la réalisation en béton banché de tous les murs initialement prévus en blocs US, il paraît difficile de supprimer tous les dés bétons (a confirmer par BET fluides). Ventilations primaires : l'architecte les souhaiterait sur clapet pour limiter les traversées de couverture au strict minimum (à confirmer par BET fluides).

Réservation Go au niveau de la dalle BA des WC la salle de réunion (R3 dims 15x15): empêche intervention de l'étancheur : préciser utilité et suite à donner pour permettre intervention de l'étancheur

## 1.11 ELECTRICITE

RAPPEL (14/08/12): Plateau sportif: chemin de câble le long du faîtage: reçoit des luminaires (type/ D): sur le chemin des buts relevables de basket: documents EXE transmis par charpentier indiquent impossibilité de positionner certains luminaires à proximité des poteaux de paniers relevables; l'électricien fait le point avec le charpentier et propose une solution pour semaine prochaine

URGENT : Luminaires dans réservation en charpente sur façade nord vestiaires : coordination à prévoir avec le couvreur

Fiches techniques transmises:

 $\rightarrow$  Luminaire type A : produit proposé LUNAR T5 de DISANO : classe II comme prescrit au CCTP - mais non IK10 comme demandé (IK 08 selon FT)

Pour mémoire : luminaires type B & C : nouvelles dimensions : largeur 90mm maximum

- → En extérieur le long du plateau sportif : remplacement luminaires repère F par des luminaires type B / C : études d'éclairage transmises à la MOe ; compléments à apporter ou passer au bureau détailler prescription & mise en œuvre (absent au RDV du 27/08 dans les bureaux de la MOe)
- $\rightarrow$  FT : confirmer transmission des données complémentaires au BET INTEGRALE pour visa (RAPPEL)

## 1.12 PEINTURE / ETANCHÉITÉ

zone d'intervention du peintre sur GO : précisée en réunion de chantier. Cf. croquis en PJ préparation des tableaux (uniquement là ou de la peinture extérieure st prévue) : à réaliser *avant* la pose des menuiseries (donc avant date prévue au planning), donc se coordonner avec GO & menuisier alu

# 1.12 A TOUTES LES ENTREPRISES

RAPPEL: DECLARATION DES SOUS TRAITANTS (FORMULAIRE DC4)+DECENNALE: EN 4 EXEMPLAIRES PAPIER A TRANSMETTRE AU MOE!

# 1.13 CONTRÔLE TECHNIQUE

RAPPEL (14/09/02): Couverture : platelage apparent : poserait un problème au vu de la réglementation ? à préciser. cf. ci-dessus (demande de précisions pour MO)

→ CT doit faire un retour le plus rapide possible sur cette question,faute de retour sous huitaine, sera estimé confirmé

VH/VB : dimension/localisation : retour sur contraintes réglementaires attendu (sur diamètres minimaux requis & possibilité de faire déboucher des VH à priori surnuméraires dans doublage ventilé du bardage en vestiaires & WCs) - cf. email du 23/09

→ CT doit faire un retour le plus rapide possible sur cette question,faute de retour sous huitaine, sera estimé confirmé

NB : Faute de contestation écrite sous 8 jours à compter de la date de ce document, il sera réputé accepté sans réserves par les destinataires.